



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
PREFET DE LA GUADELOUPE

**MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS**

DE LA COMMUNE DE BASSE-TERRE

BILAN DE LA MODIFICATION

(DOSSIER APPROUVÉ)

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL : DEAL I RED / RN / PPRN

DU 16 AVR. 2019

Philippe GUSTIN

DEAL Guadeloupe

Mars 2019

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE.....	3
2.1. Évaluation environnementale.....	3
2.2. Association et consultation des collectivités compétentes en matière d'urbanisme.....	3
2.3. Prescription.....	3
2.4. Mise à disposition du public.....	3
3. BILAN DE L'ASSOCIATION ET DES CONSULTATIONS.....	4
3.1. Association des collectivités.....	4
3.2. Consultation des collectivités.....	4
a) Mairie de Basse-Terre.....	4
b) Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes.....	4
3.3. Mise à disposition du public.....	4
4. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PPRn.....	5

1. INTRODUCTION

La présente note a pour objet de présenter le bilan de la procédure de modification du plan de prévention des risques naturels (PPRn) de la commune de Basse-Terre, approuvé le 30 décembre 2005.

La production d'études hydrauliques réalisées au regard des aménagements de la ravine de l'Espérance (dite de Petit-Paris) requalifiant l'aléa inondation a conduit les services de l'État à engager une procédure de modification du PPRn.

La modification du plan de prévention des risques naturels (PPRn) de la commune de Basse-Terre a été prescrite par arrêté préfectoral le 29 novembre 2018.

Le secteur concerné par cette modification est le secteur du Carmel.

2. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Conformément au Code de l'Environnement (art R.562-10) relatif à la modification des PPRn, la procédure s'est organisée autour des étapes suivantes :

2.1. Évaluation environnementale

Conformément à l'article R.122-17 IV 1° et R.122-18 du code de l'environnement, une demande d'examen au cas par cas sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale a été envoyée à l'Autorité Environnementale. Celle-ci s'est prononcée par décision du 06 novembre 2018 en faveur d'une dispense d'évaluation environnementale.

2.2. Association et consultation des collectivités compétentes en matière d'urbanisme

Dans le cadre de la modification d'un PPRn et en application de l'article R. 562-10-2 du Code de l'Environnement, sont associées et consultées les collectivités dont le territoire est concerné par cette modification.

Ainsi, la modification du PPRn a été conduite en partenariat avec les représentants de la commune de Basse-Terre et de la communauté d'agglomération Grand-Sud Caraïbes.

2.3. Prescription

La modification a été prescrite par arrêté préfectoral n°DEAL/RED du 29 novembre 2018. Cet arrêté détermine les modalités d'association et de concertation avec la commune et la collectivité concernées, et les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du PPRn.

En application de l'article R562-10-2 du Code de l'Environnement, l'arrêté a été publié le 05 décembre 2018 au RAA et dans deux journaux d'Annonces Légales au moins 8 jours avant la mise à disposition.

Cette parution a été réalisée dans le journal *Nouvelles Semaine* du 14 décembre 2018 et dans le journal *le Progrès Social* du 15 décembre 2018.

2.4. Mise à disposition du public

En application de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2018 de prescription de la modification du PPRn, le dossier a été mis à disposition du public pendant 1 mois en mairie de Basse-Terre du 07 janvier 2019 au 06 février 2019 inclus.

Il a également été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la région Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-securite-des-personnes-et-des-biens/Defense-et-protection-civiles/Information-preventive/PPRN>.

Le public pouvait consigner ses observations en mairie dans un registre prévu à cet effet.

Le public pouvait également adresser ses observations à la DEAL à : pprn971@developpement-durable.gouv.fr

Un avis au public rappelant la mise à disposition du dossier de modification a été publié dans le journal *Nouvelles Semaine* des 11 et 25 janvier 2019 et dans le journal *le Progrès Social* du 12 janvier 2019.

3. BILAN DE L'ASSOCIATION ET DES CONSULTATIONS

3.1. Association des collectivités

La mairie de Basse-Terre et la communauté d'agglomération ont été invités par courrier à participer à une réunion de présentation relative à la modification du PPRn de Basse-Terre.

Cette réunion s'est tenue le 24 octobre 2018. Le périmètre de la zone de modification, le déroulé de la procédure ainsi que les motifs de la modification ont été présentés.

La communauté d'agglomération n'a pas été représenté toutefois le compte rendu de la réunion ainsi que la présentation sous format numérique leur a été transmis. La Déal a indiqué par courriel qu'elle se tenait à leur disposition pour une éventuelle présentation en complément du dossier transmis.

Le projet de modification n'a suscité aucune remarque.

3.2. Consultation des collectivités

a) Mairie de Basse-Terre

Par courrier référencé DEAL/RED/PR/PPRN/2018-198 du 09 novembre 2018 (annexe 1), le maire de la commune de Basse-Terre a été invité à soumettre à l'avis du conseil municipal le projet de modification du PPRn de Basse-Terre.

Le maire n'a pas souhaité que ce dossier soit mis à l'ordre du jour d'une délibération du conseil municipal.

Aucun avis ni aucune réponse n'ont été réceptionnés. L'avis est donc réputé favorable.

b) Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes

Par courrier référencé DEAL/RED/PR/PPRN/2018-249 du 21 décembre 2018 (annexe 2), la présidente de la CAGSC a été invitée à transmettre un avis concernant la dite modification.

La CAGSC a émis un avis favorable par courrier référencé LMC/HM/MM279-2019 (annexe 3).

3.3. Mise à disposition du public

Le dossier de modification a été mis à disposition du public en mairie de Basse-Terre du 07 janvier 2019 au 06 février 2019 inclus.

Le dossier a également été publié sur le site internet de la préfecture avec mention de l'adresse où les observations pouvaient être formulées (cf. extrait site internet préfecture ci-dessous).

The screenshot shows the website of the Prefecture of Guadeloupe. The header includes the logo of the French Republic and the text 'Les services de l'Etat en Guadeloupe'. There are navigation menus for 'Services de l'Etat', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes'. A search bar and social media icons are also present.

The main content area is titled 'Enquêtes publiques - Consultations' and is dated 'Mise à jour le 24/01/2019'. It contains a text box with the following text: 'Tout usager a la possibilité de formuler ses observations et propositions sur les enquêtes publiques en cours de façon dématérialisée à l'adresse suivante : enquetes-publiques571@guadeloupe.pref.gouv.fr'.

Below this is a list of consultations with a 'Valider' button. The selected item is 'Projet de modification du plan de prévention des risques naturels (PPRn) de Basse-Terre', dated 'Mise à jour le 07/01/2019'.

The details of the consultation are as follows:

- Projet de modification du plan de prévention des risques naturels (PPRn) de Basse-Terre**
- Mise à jour le 07/01/2019
- La présente consultation concerne le projet de modification du plan de prévention des risques naturels (PPRn) de la commune de Basse-Terre.
- Cette modification est prescrite par arrêté préfectoral n°DEAL/RED du 29 novembre 2018. La cartographie du périmètre d'étude situé dans le secteur du Carmel est annexée à l'arrêté précité.
- Le dossier est mis à disposition du public du 07 janvier 2019 au 06 février 2019 inclus.
- Le dossier est consultable à la mairie de la commune de Basse-Terre aux heures d'ouverture des bureaux indiquées dans l'arrêté de prescription.
- Veuillez adresser vos éventuelles observations par courriel à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : pprn971@developpement-durable.gouv.fr

Aucune observation n'a été recueillie dans ce cadre ni en mairie ni à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (annexe 4).

4. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PPRn

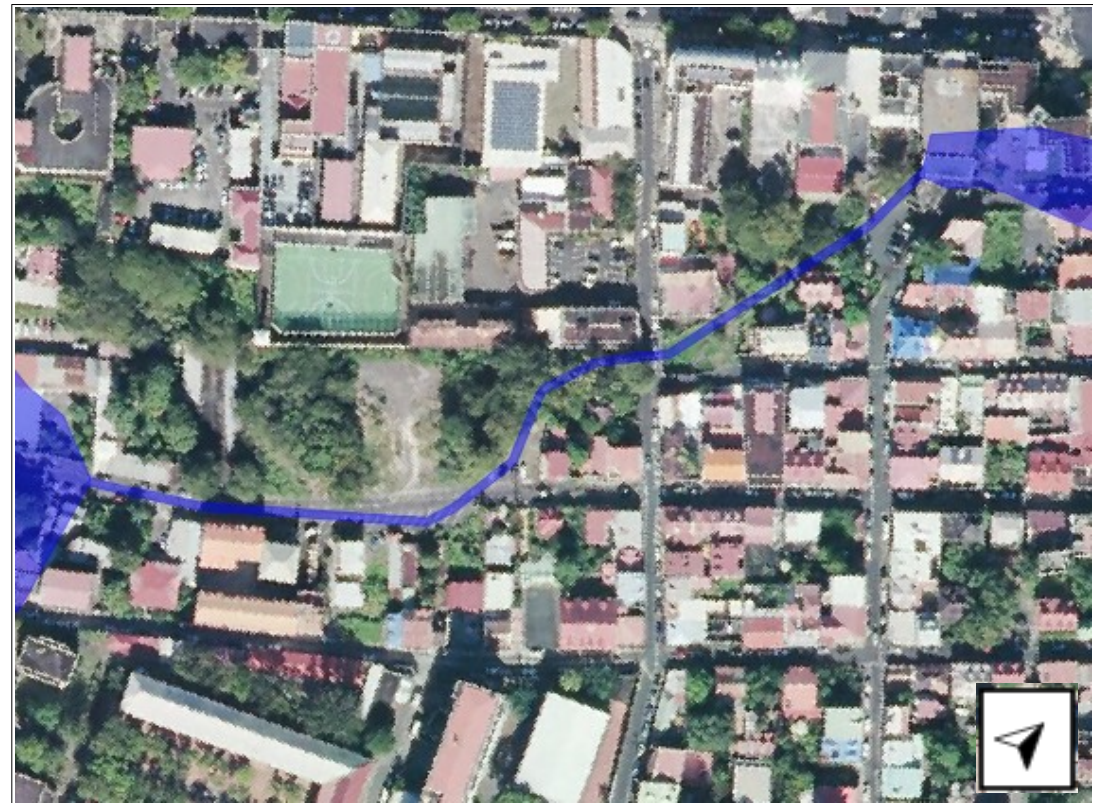
Au vu des avis favorable et réputé favorable des collectivités et compte tenu de l'absence d'observation de la part du public pendant la phase de la mise à disposition, la modification du PPRn de la commune de Basse-Terre peut être approuvée par arrêté préfectoral.

5. CARTOGRAPHIE SECTEUR DU CARMEL



Aléa inondation fort avant modification (secteur du Carmel)

Aléa inondation fort après modification (secteur du Carmel)





Zonage avant modification (secteur du Carmel)

Zonage après modification (secteur du Carmel)



ANNEXE 1



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Basse-Terre, le 09 NOV. 2018

Service Risques Énergie et Déchets

Pôle Risques Naturels

Nos réf. : DEALRED/PRIPPRN/2018-198

Vos réf. :

Affaire suivie par : Christelle EDOUARD
christelle.edouard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 0590 60 40 97

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, la note explicative relative au projet de modification du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de votre commune. Cette note fait suite à la réunion de présentation qui s'est déroulée le 24 octobre 2018 en mairie de Basse-Terre.

Ce document et ses annexes vous sont transmis en deux exemplaires afin de vous permettre de les soumettre à l'avis de votre prochain conseil municipal.

Je vous saurai gré de bien vouloir me transmettre une copie de la délibération de ce conseil.

Je porte par ailleurs à votre connaissance que l'arrêté de prescription de la modification du PPRN va être proposé très prochainement à la signature de Monsieur le Préfet.

Je reste à votre entière disposition pour une présentation éventuelle du dossier en conseil municipal et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur



Madame Marie-Luce PENCHARD

Maire de la ville de Basse-Terre

Hôtel de Ville

97100 BASSE-TERRE

ANNEXE 2



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Basse-Terre, le 26 DEC. 2018

Service Risques Énergie et Déchets

Pôle Risques Naturels

Nos réf. : DEAL/RED/PR/PPRN/2018-249

Vos réf. :

Affaire suivie par : Christelle EDOUARD
christelle.edouard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 0590 60 40 97

Madame la Présidente,

La modification du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Basse-Terre a été prescrite par arrêté préfectoral n°DEAL/RED du 29 novembre 2018.

La note explicative et ses annexes relatives au projet de modification vous sont transmises dans le cadre de la consultation des collectivités en application de l'arrêté préfectoral précité.

Je vous saurai gré de bien vouloir me transmettre votre avis sur ce projet de modification dans un délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier .

Je porte par ailleurs à votre connaissance que ce document et ses annexes seront tenus à la disposition du public du 07 janvier au 06 février 2019 à la mairie de Basse-Terre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Lucette MICHAUX-CHEVRY
Présidente de la Communauté
d'agglomération Grand Sud Caraïbes
Ancienne école Bébian
Place du Père-Magloire
97100 Basse-Terre

Le directeur

Jean-François BOYER



ANNEXE 3



Basse-Terre, le 28 JAN 2019

Affaire suivie par :
Mme M. MICHINEAU
Service :
Environnement
E-mail :
casbt-environnement@hotmail.com

Monsieur le Directeur de la DEAL
Service Risques Energie et Déchets
Pôle Risques Naturels
Saint-Phy
BP 54
97 102 BASSE-TERRE CEDEX

NIRéf : LMC/HM/MM 999 - 2019
VIRéf : votre courrier du 22 décembre 2018
Objet : modification du PPRN de Basse-Terre
PJ :



Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier en date du 22 décembre 2018 concernant la modification du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Basse-Terre, je vous informe que j'émetts un avis favorable sur ce projet.

Mes services ne manqueront pas de vous transmettre le certificat d'affichage.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Ancien Ministre

Le D.G.S.A
L. MICHAUX-CHEVRY
H. MONGAILLARD

ANNEXE 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de _____

COMMUNE de Basse-Terre

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- (1) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- (1) PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) ET AUTRES ENQUÊTES RELEVANT DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N° 83-630 DU 12 JUILLET 1983
- (1) AUTRES

relatif à : la modification du Plan de Prévention des risques naturels de la Commune de Basse-Terre

OBJET DE L'ENQUÊTE

modification du Plan de Prévention des risques naturels de la Commune de Basse-Terre

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2019-12-19 en date du : 29 Nov 2018 du Maire de : _____ (1)
du Préfet de : la Guadeloupe (1)

Président de la

commission d'enquête :	M _____	qualité _____
Membres titulaires :	M _____	qualité _____
	_____	qualité _____
Membres suppléants :	M _____	qualité _____
	_____	qualité _____
	_____	qualité _____

Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : 07 Janvier 2019 Date de clôture : 06 Février 2019
Siège de l'enquête : Mairie de Basse-Terre - 10 rue Général de Gaulle
Autres lieux de consultation du dossier : _____

REGISTRE D'ENQUÊTE

Comportant : 13 feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête, destiné à recevoir les observations du public : ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à _____

Le Mardi 06/02/19 à 12^h30 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné M. Maurice Poncelet Maire de la Commune de Basse-Terre déclare clos

le(s) présent(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du 07 Janvier 2019 au 06 Février 2019

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de : 00

Pages n° _____ à _____

En outre, j'ai reçu 00 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les _____ pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont

adressés par mes soins le _____ à M _____



M. Maurice Poncelet
19 FEV. 2019
Signature